

D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2006-79

R-3550-2004

12 mai 2006

PRÉSENTS :

M. Michel Hardy, B. Sc. A., MBA

M. Anthony Frayne, B. Sc. (Écon.), MBA, FCA

M^e Benoît Pepin, LL.M.

Régisseurs

Option consommateurs (OC)

Demanderesse

et

Hydro-Québec

Mise en cause

Décision relative au remboursement des taxes d'OC

*Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement
2005-2014 du Distributeur*

1. LA DEMANDE

Le 22 décembre 2005, la Régie de l'énergie (la Régie) rend la décision D-2005-236 portant sur le remboursement de frais encourus par les intervenants pour leur participation à l'examen du plan d'approvisionnement 2005-2014 d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur). Elle réserve alors à Option consommateurs (OC) le droit de réclamer les taxes remboursables

Le 20 janvier 2006, OC demande à la Régie de lui accorder le paiement de 50 % des taxes relatives aux frais réclamés dans ce dossier, dont la TVQ.

Dans la présente décision, la Régie statue sur cette demande.

2. REMBOURSEMENT DES TAXES

OC réclamait un montant de 46 266,00 \$, excluant les taxes, pour les honoraires de son expert de l'Ontario. Dans la décision D-2005-236, la Régie lui octroie un montant de 37 052,36 \$, en raison du dépassement du budget de participation d'OC. Elle accorde également un montant de 1 296,84 \$, représentant 50 % de la TPS, mais elle n'accorde pas le remboursement de la TVQ.

Après avoir reçu les précisions nécessaires de la part d'OC quant à son statut fiscal, la Régie accorde à l'intervenante un montant additionnel de 1 486,73 \$, représentant 50 % de la TVQ applicable aux honoraires de l'expert de l'Ontario.

Pour ces motifs,

CONSIDÉRANT la *Loi sur la Régie de l'énergie*¹, notamment l'article 36;

CONSIDÉRANT la décision D-2005-236;

¹ L.R.Q., c. R-6.01.

La Régie de l'énergie :

ACCORDE à OC un montant additionnel de 1 486,73 \$ pour les taxes;

ORDONNE au Distributeur de rembourser à OC, dans un délai de 30 jours, le montant octroyé dans la présente décision.

Michel Hardy
Régisseur

Anthony Frayne
Régisseur

Benoît Pepin
Régisseur

Représentants :

- Hydro-Québec représentée par M^e Yves Fréchette;
- Option consommateurs (OC) représentée par M^e Stéphanie Lussier.